

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 20 novembre 2017 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1732572A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 2 novembre 2017,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Sébastien Arnaud (NIGEND : 206085 – NLS : 8044194 – NID : 9669030327) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans du 15 août 2017 au 14 août 2020 inclus, en qualité de chargé de mission au pôle de la coordination de la politique publique d'aide aux victimes.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 13, place Vendôme, 75001 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des opérations et de l'emploi (sous-direction de la sécurité publique et de la sécurité routière).

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD